

Dijon, le 30 mai 2013

## **Aéroport Dijon Bourgogne : la CCI poursuit l'exploitation**

L'Aéroport Dijon Bourgogne (ADB) est une infrastructure portée en partenariat par le Conseil régional de Bourgogne, le Conseil général de la Côte-d'Or, le Grand Dijon et la Chambre de commerce et d'industrie de Côte-d'Or (CCI21).

La CCI21 en assure la concession dans le cadre d'une convention qui arrive à échéance le 31 mai 2013 (cf communiqué du 25 mars 2013).

En effet, lors de l'assemblée générale du 25 mars 2013, les membres de la CCI21 avaient refusé à l'unanimité de reconduire, à la demande de la DGAC\*, au-delà du 31 mai et pour un an, la convention confiant la concession de l'aéroport à la CCI21. Refus exprimé « *au motif que les partenaires n'ont pas répondu aux questions essentielles :*

- *Quelle vision stratégique de la plateforme à moyen et long terme ?*
- *Quelle politique de soutien aux lignes ?*
- *Quel financement du déficit ?*

Après les différentes rencontres sous l'égide des services de l'Etat depuis avril 2013, les partenaires sont parvenus à un accord, chacun réaffirmant son soutien à l'ADB, tant en matière de stratégie que de financement. Soutiens consignés dans un relevé de conclusions signé par les 4 partenaires.

Les membres de la CCI21, réunis en assemblée générale extraordinaire aujourd'hui, ont estimé que les termes de cet accord satisfont à leurs attentes, et ont voté (30 voix pour, 4 abstentions) l'autorisation donnée au président Patrick Laforêt de signer la reconduction pour un an de la convention de concession.

Par conséquent, la CCI21 assumera jusqu'au 31 mai 2014 la concession de l'ADB, et sera partie prenante des comités stratégiques qui se réuniront trimestriellement, ainsi que le prévoit le relevé de conclusions.

\* DGAC : Direction générale de l'aviation civile